

LE TRI DU VERRE

UN PETIT GESTE RESPONSABLE QUI REND LA VIE PLUS FACILE

Trier le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. Vous ne le savez peut-être pas, mais il faudrait entre 3000 et 4000 ans pour que le verre se décompose seul dans la nature. Le recyclage du verre permet d'éviter le rejet de plus de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an. Vous êtes le premier maillon de la chaîne, sans quoi rien ne serait possible. De votre geste de tri dépend la quantité et surtout la qualité de la collecte du verre.

Avec le tri, on recycle le verre à 100% et à l'infini

Les enjeux du recyclage de ce matériau sont importants :

- Au niveau environnemental les bénéfices sont multiples : économie de matières premières (sable, calcaire), d'eau, d'énergie, limitation de l'impact sur l'effet de serre.
- Le verre est recyclable à 100% et à l'infini. C'est un matériau idéal ! Vos bouteilles et pots, une fois broyés et fondus, donneront de nouveaux emballages dans les rayons des supermarchés.
- Un dernier élément à ne pas négliger lorsque vous jetez le verre dans le bac d'ordures ménagères, non seulement il n'est pas recyclé, mais vous augmentez les tonnages incinérés et en conséquence le montant du traitement des déchets.

Ensemble, soyons plus efficace !

Quelques chiffres pour mieux comprendre.

Chaque année sur le secteur Haut Bugey Agglomération un habitant trie en moyenne **21.5kg** de bouteilles, pots et bocaux en verre. La moyenne nationale est de **31kg**, soit un écart de **9.5kg**.

Atteindre les **27kg/hab/an** d'ici 2020 est l'objectif que se sont fixé Haut Bugey Agglomération et le SIDEFAGE dans le cadre d'un plan verre. Ces **5.5kg** supplémentaires à trier représentent seulement **12** bouteilles de plus par an et par habitant.

Ainsi depuis 2018, Haut Bugey Agglomération et le SIDEFAGE collaborent pour :

- augmenter le nombre de conteneurs pour trier le verre mis à disposition des habitants en accord avec les communes.
- rendre les points de tri plus attractifs en harmonisant le parc de conteneurs.
- appuyer la communication sur le tri du verre auprès des usagers.

Alors, êtes-vous prêts à relever le défi pour vous rapprocher de la moyenne nationale ?



Les consignes de tri

Seuls les emballages en verre peuvent être triés, c'est-à-dire les bouteilles, bocaux et flacons.

LE VERRE



Flacons de parfum



Bocaux et pots



Bouteilles



Ne pas mettre :

- > ampoule,
- > verre à pied,
- > vaisselle,
- pot en céramique.

POUR MIEUX TRIER

Infos : 04 50 56 67 30 ou www.sidefage.fr



**1 t de verre recyclée =
700 kg de sable + 600 m³ d'eau + 1,5MWh
d'énergie + 36 l de pétrole,
économisés !**

ATTENTION aux faux amis !

Ils ne se recyclent pas :

- Le verre culinaire (vaisselle et plats transparents), il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production
- La porcelaine, faïence, carrelage
- Les verres spéciaux tels que les ampoules, lampes, miroirs, pare brises...

Et pour aller plus loin

1974

C'est la date depuis laquelle le verre est recyclé en France.

76,1

C'est le pourcentage de recyclage du verre en verre en France, soit 3 bouteilles sur 4.

100

C'est le pourcentage du verre collecté et recyclé en France.

17

C'est le nombre d'usines verrières en France, elles produisent près de 3 millions de tonnes de bouteilles et 480 000 tonnes de flaconnages et pots.



SIDEFAGE